

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.3	20.11.2023	25.07.2022
FR / FR		Date de la première version publiée:
		14.12.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem S.21 1K Füller hellgrau  
Code du produit : 157.764

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JASA AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Schweiz  
info@jasa-ag.ch, www.jasa-ag.ch

Téléphone : +41 (0)44 431 60 70  
Téléfax : +41 (0)44 432 63 17

**Service responsable** : Gestion des produits, Tél: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Tox Info Suisse (STIZ), Tél: 145

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.3	20.11.2023	25.07.2022
FR / FR		Date de la première version publiée:
		14.12.2020

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P261 Éviter de respirer les aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone  
alcool isopropylique  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)  
Dimères d'acides gras insaturés en C18, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine

### Étiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : aérosol

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 25
alcool isopropylique	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 5 - < 10
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351	>= 5 - < 10
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, Foie, Reins) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (vapeur):	>= 2,5 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	11 mg/l Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 2,5 - < 5
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 2,5
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 2,5
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (organes de l'ouïe) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
alcool éthylique	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2,5
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)	25068-38-6 500-033-5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317  Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	>= 1 - < 2,5
Dimeres d'acides gras insaturés en C18, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine	162627-17-0  01-2119970640-38	Skin Sens. 1A; H317	>= 0,1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
diméthyl éther	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 25 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.3	20.11.2023	25.07.2022
FR / FR		Date de la première version publiée:
		14.12.2020

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version 1.3 FR / FR Date de révision: 20.11.2023 Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée: 14.12.2020

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.
- Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les consignes de stockage pour les aérosols ! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diméthyl éther	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	500 ppm 1.210 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
alcool isopropylique	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup> (Titane)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

acétate d'éthyle	141-78-6	STEL	400 ppm 1.468 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	200 ppm 734 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	200 ppm 734 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	400 ppm 1.468 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		TWA	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		VME	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	200 ppm 884 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		VME	20 ppm 88,4 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
alcool éthylique	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2420 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour	
	alcool isopropylique	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m <sup>3</sup>	
	xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	221 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux	442 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	65,3 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux	260 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour	
	acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	300 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	35,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	734 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux	1468 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	367 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux	734 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg p.c./jour
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	796 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	320 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

acétone	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	29,5 mg/kg poids sec (p.s.)
alcool isopropylique	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	522 mg/kg
	Sédiment marin	522 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées (STP)	2,251 mg/l
	Sol	28 mg/kg
xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	6,58 mg/l
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	35,6 mg/l
	Sol	0,09 mg/kg poids sec (p.s.)
acétate d'éthyle	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,115 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	650 mg/l
	Sol	0,148 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	200 Aliments mg / kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Eau douce	0,635 mg/l
	Eau de mer	0,064 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,329 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

		poids sec (p.s.)
	Sol	0,29 mg/kg poids sec (p.s.)
alcool éthylique	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	0,38 Aliments mg / kg
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0627 mg/kg
	Sédiment marin	0,00627 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées (STP)	10 mg/l
	Sol	0,0478 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Directive : DIN EN 374

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : 15 min  
Épaisseur du gant : 0,7 MM  
Directive : DIN EN 374

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.  
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.3	20.11.2023	25.07.2022
FR / FR		Date de la première version publiée:
		14.12.2020

normalement nécessaire.  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: aérosol
Couleur	: gris
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: -24,9 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 18,6 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 2,6 % (v)
Point d'éclair	: < 0 °C
Température d'auto-inflammation	: 235 °C
pH	: non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

---

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 3.400 hPa (20 °C)

Densité : 0,874 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version 1.3                      FR / FR                      Date de révision: 20.11.2023                      Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée: 14.12.2020

---

### **Produit:**

- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

#### **acétone:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.800 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): env. 76 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 7.400 mg/kg

#### **alcool isopropylique:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 12.874 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 6,82 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

#### **xylène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.523 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.700 mg/kg

### **acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 14.112 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **acétate d'éthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.934 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 22,5 mg/l, > 6000 ppm  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 20.000 mg/kg

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 6.190 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **éthylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

### **alcool éthylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 117 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 15.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 23.000 mg/kg

**Dimeres d'acides gras insaturés en C18, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants:**

**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Remarques : Pas d'irritation de la peau

**xylène:**

Résultat : Irritation de la peau

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100):**

Résultat : Irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:**

**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Remarques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

**xylène:**

Résultat : Irritation modérée des yeux

**alcool éthylique:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

Résultat : Irritation légère des yeux

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100):**

Résultat : Irritation modérée des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq 10 \mu\text{m}$ ]:**

Remarques : Pas d'effet de sensibilisation connu.

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100):**

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Dimeres d'acides gras insaturés en C18, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : positif

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Composants:

#### **xylène:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

---

### acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Voies d'exposition : Oral(e)  
Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### xylène:

Organes cibles : Système nerveux central, Foie, Reins  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### éthylbenzène:

Organes cibles : organes de l'ouïe  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100):

NOAEL : 50 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.3	20.11.2023	25.07.2022
FR / FR		Date de la première version publiée:
		14.12.2020

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **acétone:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (algae): 430 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Bactérie): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2.212 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

##### **alcool isopropylique:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Immobilisation
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 1.800 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 1.050 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version 1.3      FR / FR      Date de révision: 20.11.2023      Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée: 14.12.2020

### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### **xylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1,3 mg/l  
Durée d'exposition: 56 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.20

### **acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 44 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 647,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### **acétate d'éthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 610 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 650 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 9,65 mg/l  
Durée d'exposition: 32 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 47,5 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### éthylbenzène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

### alcool éthylique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 11.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 250 mg/l  
Espèce: Poisson

### produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algae): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### acétone:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 90,9 %  
Durée d'exposition: 28 jr

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

### **xylène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

### **acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 83 %  
Durée d'exposition: 28 jr

### **acétate d'éthyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 79 %  
Lié à: Demande Biochimique en Oxygène  
Durée d'exposition: 20 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

### **éthylbenzène:**

Biodégradabilité : Résultat: dégradé rapidement  
Biodégradation: 79 %  
Durée d'exposition: 10 jr

### **alcool éthylique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **acétone:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3  
Remarques: Calcul

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -0,24 (20 °C)

#### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Coefficient de partage: n- : Remarques: Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version

1.3

FR / FR

Date de révision:

20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022

Date de la première version publiée:

14.12.2020

octanol/eau

### **xylène:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,155 (20 °C)

### **acétate de n-butyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,3 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### **acétate d'éthyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,68 (25 °C)

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,2 (20 °C)  
pH: 6,8  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### **éthylbenzène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,6 (20 °C)

### **alcool éthylique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35 (20 °C)

### **Dimères d'acides gras insaturés en C18, produits de réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 5,5 (20 °C)

### **diméthyl éther:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,07 (25 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	FR / FR	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020

---

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3 FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : AÉROSOLS  
**ADR** : AÉROSOLS  
**RID** : AÉROSOLS  
**IMDG** : AEROSOLS  
**IATA** : Aerosols, flammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 2	2.1
<b>ADR</b>	: 2	2.1
<b>RID</b>	: 2	2.1
<b>IMDG</b>	: 2.1	
<b>IATA</b>	: 2.1	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

**IATA (Passager)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.3	20.11.2023	25.07.2022
FR / FR		Date de la première version publiée:
		14.12.2020

---

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 4 bis, 51  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4734

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 840 g/l  
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Gas	: Gaz inflammables
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 25.07.2022
1.3	20.11.2023	Date de la première version publiée: 14.12.2020
FR / FR		

2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem S.21 1K Füller hellgrau

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
20.11.2023

Date de dernière parution: 25.07.2022  
Date de la première version publiée:  
14.12.2020

---

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR